**TERMES DE REFERENCE (TdR)**

***«******Renforcement des compétences et accompagnement des promoteurs aquacoles en gestion technico-économique »***

Mis en œuvre par **CAPA Consortium**

# Contexte

# Présentation du programme

L’objectif général du projet « Economie Bleue, Pêche et Aquaculture » est de contribuer au développement économique de l’Algérie en développant durablement l’Economie Bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture en cohérence avec les actions que le Gouvernement algérien sera amené à lancer au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l’Economie Bleue (SNEB).

La logique d’intervention du projet s’articule autour des actions phares prévues par la SNEB avec une attention particulière portée au développement des activités de pêche et d’aquaculture. Il s’agit d’un secteur clé réparti sur l’ensemble de la bande côtière du pays (plus de 2000 km) et capable de fédérer l'ensemble des intervenants sectoriels de l’EB. Le présent programme a pour but d’accompagner le développement des opportunités économiques du secteur au profit des communautés côtières, d’une utilisation rationnelle des ressources et de la sauvegarde de l'environnement.

Le projet « Economie Bleue – Pêche et Aquaculture » vient ainsi appuyer l’opérationnalisation de la SNEB-2030 autour de trois objectifs spécifiques (OS) et dix résultats ;

* **OS1 – L’économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement** au profit des communautés côtières par la diversification des services, l’innovation, la mise en place de la Planification des Espaces Maritimes (PEM) et la promotion de l’aquaculture marine et continentale ;
* **OS2 – Les revenus et les conditions de travail** des pêcheurs artisans sont améliorés ;
* **OS3 – L’Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche** sur l’ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d’encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).

La présente mission est liée de manière étroite à l’OS1, notamment en ce qui concerne la Planification des Espaces Maritimes et la promotion d’une aquaculture durable, compétitive, diversifiée et sûre vis-à-vis de la santé du consommateur.

# Contexte de la mission

Depuis l’adoption des plans de relance économique durant les années 2000, l’Algérie a consenti une grande importance et un rôle stratégique au secteur de l’aquaculture, du point de vue de la sécurité alimentaire et du développement économique.

Cette volonté politique est représentée clairement dans les différents schémas directeurs et plans d’actions publiés par l’administration en charge de la pêche et de l’aquaculture, notamment :

* Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et d’Aquaculture à l’horizon 2025 (SDDAPA), publié en 2007 ;
* Le Plan AQUAPECHE 2020, entré en vigueur en 2014 ;
* La Stratégie National pour l’Economie Bleue/Algérie/SNEB/2030, adoptée en 2021 ;

Selon les documents précités, l’Algérie vise à atteindre une production halieutique annuelle de 200.000 tonnes à l’horizon 2035, dont 100.000 tonnes issues de l’aquaculture (80.000 tonnes provenant de l’aquaculture marine pour 20.000 tonnes de l’aquaculture continentale). Dans le cadre de cette stratégie sectorielle, une importance primordiale est accordée aux aspects suivants :

* Améliorer la disponibilité des produits de la pêche et de l’aquaculture d’importance pour la consommation alimentaire ;
* Consolider, préserver les emplois et améliorer les dispositifs de protection sociale pour les professionnels ;
* Développer les moyens, **les instruments de gestion durable** et partager les ressources halieutiques.

Malgré ces prévisions ambitieuses, et la mise en place d’un dispositif important sous forme de mécanismes d’incitation et d’investissements publiques, la production aquacole reste limitée en termes de volume, elle avoisine les 5 000 tonnes/an depuis 2017, chiffre qui est encore très loin des 100.000 tonnes/an ambitionnées par les pouvoirs publics à l’horizon 2035. Cette production est issu d’environ 19 projets d’aquaculture marine qui étaient opérationnels en 2023, pour 21 d’aquaculture d’eau douce.

La pisciculture marine en Algérie a dépassé une première étape embryonnaire, marquant ainsi le début d’une ère de développement et d’expansion. Une dizaine d’entreprises reparties le long du littoral algérien ont permis une production de 2.900 tonnes de poissons marins en 2021, chiffre qui connaitra vraisemblablement une évolution à la hausse dans les années à venir, vu l’élargissement des projets existants, l’entrée en production des nouveaux projets en cours d’installations et l’engouement général constaté dans la filière.

A la tête de ce groupe d’entreprises pionnières en aquaculture marine se trouve la société El Mokretar Aqua de Ténès, qui assure avoir atteint une production de 2.800 tonnes en 2023, avec 40 cages opérationnelles et 40 cages additionnels en cours d’installation.

Les espèces élevées sont la dorade (*Sparus aurata*), qui représente le 85% de la production de la pisciculture marine algérienne, et le loup de mer (*Dicentrarchus labrax*), représentant cette dernière le 15% restant. Le grossissement est fait en cages flottantes construites en PEHD, de 25 à 30 m de diamètre, qui sont ensemencés avec des alevins provenant de l’importation à partir de la France et l’Italie notamment.

En général, le niveau de maîtrise des pratiques et des techniques courantes en matière de management des entreprises aquacoles de la part des opérateurs existants est acceptable.

Cependant, il y a des points critiques, qui peuvent entraîner des risques majeurs pour la durabilité de la filière dans des étapes futures, où des écarts importants ont été constatés.

Il s’agit notamment des sujets suivants :

* Minimisation et gestion du stress des stocks tout au long du cycle d’élevage ;
* Optimisation des protocoles et des méthodes pour l’alimentation des poissons ;
* Suivi sanitaire des stocks élevés et implémentation des protocoles de biosécurité au niveau des fermes ;
* Surveillance environnementale et minimisation de l’impact de la ferme ;
* Entretien des installations ;
* Gestion globale de l’entreprise aquacole.

En vue de favoriser la consolidation du noyau d’entreprises existantes dans la pisciculture marine algérienne et d’assurer la durabilité de la filière durant les années à venir, il a été estimé pertinent et nécessaire de mobiliser une mission d’expertise dont l’objet de renforcer la maîtrise des opérateurs actuels sur les points critiques précités.

Cette démarche peut constituer aussi une opportunité pour entamer la création d’un groupe d’appui conseil auprès des administrations centrale et déconcentrée en charge du suivi des activités d’aquaculture, ainsi que pour amorcer une vraie communication sur le plan technique entre les ingénieurs de l’administration et les gérants des fermes.

**L’administration de tutelle de l’aquaculture en Algérie**

**La Direction Générale de la Pêche, de l’Aquaculture et des Ressources Halieutiques du Ministère de l’Agriculture, du développement Rural et de la Pêche (MADRP/DGPARH)** supervise le développement et la gestion des ressources halieutiques en Algérie. Sa mission principale est de promouvoir une exploitation durable des ressources marines et de soutenir les communautés locales. Le DGPARH régule la pêche, élabore des réglementations et met en œuvre des mesures de conservation et de gestion des stocks de poissons. Il modernise les infrastructures de pêche, soutient l'innovation technologique et encourage la diversification économique, notamment par l'aquaculture.

**La Direction du Développement de l'Aquaculture (DDA)** du MPPH, joue un rôle clé dans la promotion et le développement de l'aquaculture en Algérie. La DDA élabore des stratégies pour favoriser la croissance de l'aquaculture, soutient les projets innovants et veille à ce que les pratiques respectent les normes environnementales. Elle travaille également à la formation des aquaculteurs et à la vulgarisation des bonnes pratiques pour une aquaculture durable.

**Les Directions de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA)**, présentes dans chaque wilaya, sont les relais locaux du MPPH. Elles sont chargées de la mise en œuvre des politiques nationales au niveau régional. Les DPA supervisent les activités de pêche et d'aquaculture, veillent au respect des réglementations, et apportent un soutien technique et logistique aux acteurs locaux. Elles jouent un rôle crucial dans la gestion durable des ressources et la promotion des bonnes pratiques.

La mission décrite ci-après sera mener en étroite concertation avec l’administration de tutelle du secteur.

# OBJECTIF et résultats attendus

# Objectifs général et spécifiques de la mission

L’objectif général de cette mission est de contribuer à optimiser les rendements et à assurer la durabilité de la filière de la pisciculture marine en Algérie à travers un processus d’accompagnement et de formation pour l’adoption et la mise en œuvre de meilleures pratiques de production.

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

* + 1. Identifier clairement les lacunes et les écarts à combler ainsi que les participants au programme d’accompagnement ;
    2. Concevoir et mettre en place un programme d’accompagnement et de formation théorico-pratique en lien avec les thématiques suivantes :
       - Gestion globale de l’entreprise aquacole ;
       - Opérations aquacoles et minimisation et gestion du stress des stocks tout au long du cycle d’élevage ;
       - Optimisation des protocoles et des méthodes pour l’alimentation des poissons ;
       - Suivi sanitaire des stocks élevés et implémentation des protocoles de biosécurité au niveau des fermes[[1]](#footnote-1) ;
       - Surveillance environnementale et minimisation de l’impact de la ferme ;
       - Entretien des installations ;
    3. Enclencher un processus de dialogue et d’échanges entre les ingénieurs de l’administration de tutelle et des entreprises aquacoles.

# Résultats attendus de la mission

À la fin de la mission, les résultats suivants sont attendus :

* + 1. Les écarts et les points critiques à renforcer ont été parfaitement identifiés et diagnostiqués ;
    2. Les participants au processus de formation/accompagnement ont été sélectionnés, tant au niveau des entreprises aquacoles que de l’administration de tutelle ;
    3. Des modules de formation théorico-pratique ont été conçus et des supports de formation élaborés ;
    4. Un programme de formation/accompagnement théorico-pratique a été mené et achevé ;
    5. Un processus de dialogue et d’échanges entre les ingénieurs de l’administration de tutelle et des entreprises aquacoles a été enclenché.

# Activités prevues dans le cadre de la mission

La mission sera réalisée à travers les activités suivantes :

* 1. Séquence initiale de présentation, de cadrage, de révision de la documentation existante et de prise de connaissance des parties prenantes (03 jours) ;
  2. Elaboration d’une note méthodologique incluant le contenu, la durée et la planification du programme d’accompagnement et de formation pratique (05 jours) ;
  3. Atelier de présentation et de validation du programme d’accompagnement/formation, de choix des participants et de discussion des modalités de mise en œuvre des séances de formation (2 jours) ;
  4. Préparation des supports pédagogiques (manuels, présentations, guides, etc.) (15 jours) ;
  5. Mise en œuvre du programme de formation : 3 ateliers régionaux sur les thématiques citées précédemment (15 jours) ;
  6. Préparation du rapport final et organisation d’un atelier final de présentation des résultats du programme et de formulation de recommandations pour des étapes futures (5 jours) ;

# Indicateurs de resultat direct de la mission

Les indicateurs suivants devront être renseignés dans le rapport de mission :

* 1. Nombre d’ateliers thématiques organisés ;
  2. Nombre de participants formés ;
  3. Nombre de supports pédagogiques élaborés

Sources de vérification

* Rapports des ateliers et des formations ;
* Feuilles de présence.

# Déroulement et calendrier de la mission

Sous la supervision de l’Expert référent pour la pêche et l’aquaculture, et avec l’appui de l’Expert International en Aquaculture, la mission sera réalisée par un expert international au cours de la période comprise entre avril et juin 2025. Un budget total de 45 H/J de travail est provisionné, incluant le temps nécessaire aux déplacements et à la rédaction des rapports de mission.

Le calendrier indicatif de la mission et la répartition des h/j sont donnés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Activités | Période | H/J ENP |
| 3.1 | Avril 2025 | 3 |
| 3.2 | Avril 2025 | 5 |
| 3.3 | Avril 2025 | 2 |
| 3.4 | Avril/Mai 2025 | 15 |
| 3.5 | Mai/Juin 2025 | 15 |
| 3.6 | Juin 2025 | 5 |
| Total H/J |  | 45 |

La date de démarrage de la mission est prévue en Avril 2025 ;

Le lieu de travail de l’expert est Alger avec des déplacements sur les régions côtières en fonction de besoins.

# PROFIL DE L’EXPERT

**Expert Court Terme : « Expert International en gestion des fermes de pisciculture marine »**

Catégorie de l’expert : Expert senior (> 10 ans d’expérience)

Qualifications et Compétences :

* Diplôme universitaire (Bac +5 minimum) en Biologie, Production animal, Océanographie ou équivalent ;
* Master ou études de 3ème cycle en Aquaculture ;
* Parfaite maîtrise de la langue française (orale et écrite) ; la maîtrise de l’arabe est considérée un atout ;
* Adresse à l’élaboration de rapports, manuels et documentation technique ;
* Maîtrise des outils informatiques nécessaires pour la mise en œuvre de la mission (MS Word, MS Excel, etc.) ;

Expérience générale :

* Expérience professionnelle minimale de 10 ans dans la gestion de fermes de pisciculture marine ;

Expérience spécifique :

* Au moins 03 expériences en lien avec la gestion d’élevages de pisciculture marine dans des cages flottantes en Méditerranée ;
* Au moins 02 expériences en matière de formation des personnels des administration de tutelle et des entreprise aquacoles dans des pays en développement, dans le cadre de projets de coopération internationale ;
* Une expérience préalable en Algérie sera considérée comme un atout ;

# Langue de travail

Le français est la langue de travail de la mission. Les rapports de mission et tous les documents annexés sont rédigés en langue française.

# Autre

Toute candidature devra être accompagnée d’un CV au modèle UE et d’une note méthodologique.

1. Ce volet sera pris en charge en coordination avec les experts mobilisés par France Vétérinaire International (FVI) dans le cadre de l’accord de collaboration établi avec le programme EB [↑](#footnote-ref-1)